



Texte relatif à la décision du préfet de résilier le contrat d'association du lycée privé Averroès.

Le 6 décembre 2024 le préfet de Région a décidé de procéder à la résiliation du contrat d'association du lycée Averroès à la rentrée 2024.

Les syndicats Sundep Solidaires Sud Enseignement privé 59 62 et Sud Éducation Nord s'associent pour réaffirmer l'une de leurs revendications fondamentales : un service public unique de l'Éducation incluant l'ensemble des personnels sous statut de la fonction publique.

Cependant, nos syndicats dénoncent la décision du préfet de procéder à la résiliation du contrat d'association du lycée Averroès. Cette décision intervient dans un contexte politique dans lequel les Français.es de confession musulmane sont accusés de communautarisme et rendu.es responsables de tous les dysfonctionnements de notre société. Cette islamophobie est instrumentalisée pour masquer les questions importantes : casse du service public, pauvreté croissante liée à la baisse des salaires et du pouvoir d'achat, urgence écologique...

Nos syndicats dénoncent le deux poids deux mesures : la faiblesse voire l'absence de tout contrôle des établissements privés catholique sous contrat contraste avec les nombreux contrôles et inspections réalisés au lycée Averroès. L'utilisation du forfait d'externat dans l'enseignement privé catholique sous contrat n'est jamais vérifiée, les subventions aux établissements privés de la région ou des départements ne répondent jamais à des décisions dont les priorités d'investissement seraient décidées démocratiquement, la bonne exécution du contrat n'est jamais évaluée (journées de travail payée aux enseignant.e.s sur des activités liées à l'aspect confessionnel, recrutement sur des bases confessionnelles ...).

Les motifs invoqués par le préfet pour résilier le contrat du lycée Averroès relèvent plus de l'insinuation que de l'argumentation. Ils négligent le dernier rapport de l'inspection générale de 2020, qui fait l'éloge de l'engagement pédagogique des enseignant.e.s et de l'équipe éducative du lycée Averroès. Le rapport signale aussi qu'*« Aucun de ces jeunes n'a paru soumis à une quelconque contrainte ; au contraire beaucoup font preuve de maturité »*.

Cette décision plonge les personnels de droit privé et enseignant.e.s dans une situation où leur avenir professionnel est remis en cause : l'arrêt des subventions liées au forfait d'externat pose la question de leur éventuel licenciement. Les enseignant.e.s ne sont pas assuré.e.s de retrouver un emploi à la rentrée prochaine, la garantie de l'emploi n'existant pas dans l'enseignement privé sous contrat.

Les syndicats Sundep Solidaires Sud Enseignement privé 59 62 et Sud Éducation Nord apportent leur soutien au collectif de défense des personnels d'Averroès et au CSE (comité social et économique) de l'établissement, qui ont présenté un recours en annulation en référé de la décision du préfet.

Ils estiment qu'en l'état le maintien du contrat d'association est la meilleure solution pour assurer un fonctionnement sous un contrôle normal du rectorat et des autres institutions compétentes.